

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2585)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 472

présenté par

M. Dhuicq

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Porte ouverte à l'euthanasie des incapables majeurs !